

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 9 décembre 2003 à 19 h 45, à son siège social situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Jean-Yves Laforest
Madame Nicole Bourassa	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Monsieur Martin Lafrenière
Madame France Désaulniers	Madame Line Lecours
Madame Sylvie Duchesne	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Nicole Périgny
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Johanne Harvey	Madame Diane Samson

AINSI QUE mesdames Lyette Grégoire et Sylvie Huot, commissaires représentantes du comité de parents.

Madame la commissaire Carole Boisclair est arrivée à 21 h 20.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de monsieur Claude Gauthier.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et des procès-verbaux des séances du conseil des commissaires des 21 et 25 novembre 2003.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 196 1203 :

Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que
l'ordre du jour décrit au document 1203-01 soit adopté

en y ajoutant les articles suivants :

- 4.3 Condoléances.
- 4.4 Rencontre « Ma place au soleil ».
- 12.2 Abrogation de la résolution 145 1003.
- 12.3 Autorisation de mise en vente de l'école Saint-Gabriel.
- 13.2 Transfert d'un contrat de transport scolaire.

QUE l'article 11.3 soit remplacé par le suivant : « 11.3
Modification de résolutions »;

QUE l'article 11.4 soit remplacé par le suivant : « 11.4
Conclusion d'ententes ».

Adopté unanimement

Adoption de
procès-verbaux

RÉSOLUTION 197 1203 :

Chaque membre présent du conseil des commissaires
ayant reçu copie de procès-verbaux des séances du
conseil des commissaires tenues les 21 et 25 novembre 2003 au moins six heures avant le
début de la présente séance, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que le
secrétaire général soit dispensé de la lecture de ces procès-verbaux;

QUE les procès-verbaux de ces séances, inscrits sur les
documents 1203-02 et 1203-03, soient adoptés avec la modification suivante :

- À la page 118, du procès-verbal du 25 novembre 2003, remplacer la première phrase par
la suivante : « Par la suite et en ce qui a trait à une demande pour une école à Clova, la
direction générale soumet un recommandation à l'effet de ne pas donner suite à cette
demande compte tenu du nombre insuffisant d'élèves et des difficultés à supporter
l'organisation afférente. »

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant aux sujets relatifs à la Direction générale, des discussions ont lieu concernant les
modalités d'organisation d'une formation des commissaires. Il est alors référé à une session
qui sera offerte par la F.C.S.Q. Il est également convenu que ce sujet sera considéré à
nouveau lors de la prochaine séance du comité de travail du conseil des commissaires.

Président

Secrétaire

Sur un autre sujet, le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, présente aux commissaires la situation budgétaire et les critères applicables dans le dossier des commandites. Au terme des explications fournies par monsieur Hogue, il est procédé au dépôt d'un document.

Document relatif à la situation budgétaire et aux critères concernant les commandites

RÉSOLUTION 198 1203 : Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit déposé le document 1203-04 relatif à la situation budgétaire et aux critères concernant les commandites.

Adopté unanimement

Des condoléances sont après cela adoptées suite au récent décès d'une enseignante.

Condoléances

RÉSOLUTION 199 1203 : CONSIDÉRANT que madame Pascale Gauthier, enseignante à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan et conjointe de monsieur Éric Julien, enseignant, est récemment décédée à la suite d'une longue maladie;

Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que des condoléances soient adressées à monsieur Éric Julien et à sa famille.

Adopté unanimement

Le directeur général fournit ensuite une information quant au report de l'activité concernant « Ma place au Soleil » qui devait avoir lieu au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice le 11 décembre prochain.

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets relatifs au Secrétariat général. Me Serge Carpentier présente alors successivement des dossiers, d'une part, concernant la publicité et les contributions financières à l'établissement et, d'autre part, sur la fouille ou perquisition en milieu scolaire. Au terme de ces présentations, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Document relatif à la publicité et aux contributions financières aux établissements

RÉSOLUTION 200 1203 : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit adopté le cadre de référence relatif à la publicité et aux contributions financières aux établissements, décrit au document 1203-05;

QUE ce cadre de référence soit transmis aux directions d'établissement et aux présidentes ou présidents des conseils d'établissement.

Adopté unanimement

Président

Document relatif
aux fouilles et
perquisitions en
milieu scolaire

RÉSOLUTION 201 1203 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit retenu le cadre de référence décrit au document 1203-06 concernant les fouilles ou perquisitions en milieu scolaire.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, une résolution est adoptée afin d'autoriser le secrétaire général à signer le calendrier de conservation ainsi que ses modifications.

Calendrier de
conservation

RÉSOLUTION 202 1203 : CONSIDÉRANT, en vertu de la Loi sur les archives (L.R.Q., chapitre A-21.1), que tout organisme doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie doit soumettre à l'approbation du ministre de la Culture et des Communications son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que pour les organismes des réseaux de l'éducation, le ou la signataire doit être la personne autorisée par résolution du conseil des commissaires et que cette résolution doit préciser la fonction de la personne autorisée à signer le calendrier de conservation et ses modifications et à le transmettre pour approbation;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à la mise à jour de son calendrier de conservation en tenant compte du nouveau « *Recueil des règles de conservation des commissions scolaires* » élaboré par la Fédération des commissions scolaires du Québec en collaboration avec les Archives nationales du Québec;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que le secrétaire général de la commission scolaire, en l'occurrence Me Serge Carpentier, soit autorisé à signer le calendrier de conservation ainsi que ses modifications et à les transmettre pour approbation;

QU'il demeure entendu que cette autorisation de signature est également valable pour toute modification ultérieure au calendrier de conservation.

Adopté unanimement

Le secrétaire général soumet après cela à l'approbation du conseil des commissaires des délégations, représentations et désignations à des comités.

Président

Document relatif
aux délégations,
représentations et
désignations aux
organismes,
associations ou
comités

RÉSOLUTION 203 1203 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soient autorisées les délégations, représentations et désignations aux organismes, associations ou comités décrites au document 1203-07.

Adopté unanimement

Considération est après faite par les commissaires des sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Après avoir reçu les renseignements requis de monsieur Bertrand Rodrigue, les résolutions ci-après décrites sont alors successivement adoptées.

Engagements

RÉSOLUTION 204 1203 : CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de postes et à l'application des dispositions de la convention collective :

- Annie Lemay, enseignante en français, poste régulier temps plein, à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, à compter du 1^{er} décembre 2003;
- François Thiffault, enseignant en mathématiques, poste régulier temps plein, à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, à compter du 1^{er} décembre 2003;
- Jean-Claude Thibeault, enseignant en dessin de bâtiment, poste régulier temps plein au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003;
- Chantal Moreau, secrétaire d'école, poste régulier temps partiel à 17,5 heures/semaine aux écoles La Providence de Saint-Tite et de la Vallée-de-Mékinac à Saint-Roch-de-Mékinac, et ce, vers le 15 décembre 2003;
- Lise Buisson-Paquin, agente de bureau classe 1, poste régulier temps partiel à 25 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, et ce, vers le 15 décembre 2003;
- Patricia Goyette, technicienne en loisirs, poste à 15 heures/semaine à caractère cyclique à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, et ce, vers le 15 décembre 2003;

Président

- Daniel Hannon, technicien en administration, poste régulier temps plein à 35 heures/semaine au Centre administratif aux Services des ressources financières, service de la paie, et ce, vers le 15 décembre 2003;
- Sylvie Villemure, technicienne en travaux pratiques, poste régulier temps partiel à 12 heures/semaine au Centre d'éducation des adultes de la Mauricie à Shawinigan, et ce, vers le 15 décembre 2003.

Adopté unanimement

Retraites
progressives

RÉSOLUTION 205 1203 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie demandent de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à ces personnes de réduire leur temps travaillé, pour une période d'une (1) année, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE d'accepter les demandes de retraite progressive pour les personnes suivantes :

- René Gagné, conseiller en orientation à l'école secondaire du Rocher à Grand-Mère, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2003;
- Thérèse Lebel Lafrenière, enseignante à l'école Saint-Paul à Shawinigan-Sud, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement

Modification de la
résolution
180 1103

RÉSOLUTION 206 1203 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 180 1103 adoptée le 25 novembre 2003, que le conseil des commissaires a accepté la démission de membres du personnel;

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées à cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que la résolution 180 1103 soit modifiée comme suit :

- enlever le nom de monsieur Pierre Arvisais;
- remplacer la date effective de démission de monsieur Jean-Guy Ayotte en indiquant le 28 septembre 2003.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Modification à la
résolution
177 1103

RÉSOLUTION 207 1203 :

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 177 1103 adoptée le 25 novembre 2003, que le conseil des commissaires a accepté l'engagement de membres du personnel;

CONSIDÉRANT qu'une modification doit être apportée à cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que la résolution 177 1103 soit modifiée comme suit :

- remplacer 35 heures/semaine par 30 heures/semaine à l'engagement de monsieur Jean Dupont.

Adopté unanimement

Entente liste
priorité
d'embauche du
personnel de
soutien

RÉSOLUTION 208 1203 :

CONSIDÉRANT le projet d'entente intervenu sur la liste de priorité d'embauche entre le Syndicat des employés de soutien de la Mauricie (C.S.Q.) et la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que la commission de négociation recommande ledit projet;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit autorisée la conclusion de l'entente intervenue sur la liste de priorité d'embauche du personnel de soutien;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, cette entente.

Adopté unanimement

Entente – Gilles
Forget

RÉSOLUTION 209 1203 :

CONSIDÉRANT que monsieur Gilles Forget, enseignant, est en congé-maladie depuis le 10 septembre 2001 et qu'il a retiré des prestations d'assurance salaire de la S.S.Q. Groupe Financier;

CONSIDÉRANT qu'un accord de principe est intervenu entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit acceptée l'entente intervenue entre monsieur Gilles Forget, le Syndicat des travailleurs de l'enseignement (S.E.M.), la Commission scolaire de l'Énergie et la S.S.Q. Groupe Financier;

Président

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Des informations sont ensuite fournies par monsieur Rodrigue concernant des sentences arbitrales. De même, il est souligné la première parution du bulletin trimestriel du Programme d'aide aux employés intitulé « L'Équilibre ».

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, le directeur de ces services monsieur Jean-Guy Trépanier recommande 1) le renouvellement d'un contrat de location de photocopieurs, 2) l'abrogation d'une résolution et 3) la mise en vente de l'école Saint-Gabriel. Après avoir eu les explications requises, il est donné suite à ces recommandations et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Contrat d'entretien
Xérox

RÉSOLUTION 210 1203 :

appareils Xérox, modèle 5100;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire est propriétaire de 10 copieurs Xérox, modèle 5053 et de 2

CONSIDÉRANT que les contrats d'entretien des équipements se termineront le 31 décembre 2004 pour les modèles 5053 et le 31 décembre 2006 pour les 5100;

CONSIDÉRANT que le représentant de G.D.X. Bureautique offre à la commission scolaire la possibilité de prolonger, à moindre coût, le contrat d'entretien pour les modèles 5100;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a l'occasion de remplacer les 10 appareils analogiques modèles 5053 par 4 appareils numériques Xérox DC 535, et ce, sans aucun minimum de tirage;

CONSIDÉRANT que la disposition des vieux appareils 5053 sera faite sans frais;

CONSIDÉRANT que la proposition faite par Xérox permet d'économiser plus de 15 000 \$ pour la période concernée tout en bénéficiant de la nouvelle technologie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie reconduise le contrat d'entretien des 2 photocopieurs Xérox 5100 au coût de 0.0069 \$ la copie et accepte la proposition de remplacement des 10 copieurs modèles 5053 par 4 appareils numériques Xérox DC 535 au coût de 198 \$ par mois par équipement et 0.0115 \$ la copie, et ce, jusqu'au 30 juin 2008.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Abrogation de la
résolution
145 1003

RÉSOLUTION 211 1203 :

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 145 1003, le conseil des commissaires acceptait l'offre du Festival Western de Saint-Tite d'acquérir le Collège Saint-Gabriel;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires demandait au ministre de l'Éducation l'autorisation d'aliéner le Collège Saint-Gabriel à Saint-Tite;

CONSIDÉRANT que pour obtenir l'autorisation ministérielle, le Festival Western de Saint-Tite doit être considéré par la Commission municipale du Québec comme étant un organisme sans but lucratif, exempté de payer les taxes foncières conformément au paragraphe 10 de l'article 204 de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT que le Festival Western de Saint-Tite a informé la commission scolaire qu'il ne déposerait pas de demande aux fins d'être reconnu comme un tel organisme;

CONSIDÉRANT que les représentants du Festival Western de Saint-Tite ont avisé la commission scolaire qu'ils retirent leur offre et renoncent à l'achat du Collège Saint-Gabriel dans le cadre d'une transaction convenue de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que la résolution numéro 145 1003, adoptée le 14 octobre 2003, soit abrogée.

Adopté unanimement

Madame la commissaire Carole Boisclair arrive à ce moment-ci soit à 21 h 20.

Demande de
soumissions pour
la vente de l'école
Saint-Gabriel

RÉSOLUTION 212 1203 :

CONSIDÉRANT que madame Pauline Marois, alors ministre de l'Éducation, avait autorisé, le 30 janvier 1998 par voie de soumissions publiques, la mise en vente du Collège Saint-Gabriel situé au 581, rue Saint-Paul à Saint-Tite, ainsi que son terrain, circonstances et dépendances pour un prix non moindre que la valeur marchande;

CONSIDÉRANT qu'un représentant du ministère de l'Éducation a confirmé que cette autorisation est toujours valide;

CONSIDÉRANT que le produit de la vente du Collège Saint-Gabriel sera utilisé pour la réalisation de projets prioritaires à la Commission scolaire de l'Énergie;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie procède dans les meilleurs délais, à la mise en vente du Collège Saint-Gabriel situé au 581, rue Saint-Paul à Saint-Tite, ainsi que son terrain, circonstances et dépendances par appel d'offres public publié dans Le Nouvelliste et l'Hebdo Mékinac / Des Chenaux, et ce, à une valeur supérieure à l'évaluation municipale de 328 400 \$.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services de l'informatique et du transport scolaire. Monsieur Denis Émond présente alors l'analyse qualitative des soumissions reçues pour la construction d'un réseau de fibres optiques et soumet une recommandation pour le choix d'un soumissionnaire pour la construction du réseau de fibres optiques. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Choix du soumissionnaire – Construction du réseau de fibres optiques

RÉSOLUTION 213 1203 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire de l'Énergie désire implanter un réseau de télécommunication en fibres optiques sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, dans le cadre du programme « Villages branchés du Québec », subventionne à 66,6 % pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé par appel d'offres pour la construction d'un réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions, l'analyse qualitative et l'analyse de conformité de celles-ci;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que la commission scolaire de l'Énergie accorde le contrat de construction d'un réseau de fibres optiques à :

- Tel-Tech 2000 inc., au montant de 1 157 242,62 \$ (taxes incluses);

QUE cet octroi soit toutefois conditionnel à la confirmation du financement prévu au programme « Villages branchés du Québec » par l'autorité compétente, et ce, au plus tard le 27 janvier 2004, à moins d'entente entre les parties quant à ce délai.

Adopté unanimement

Poursuivant, monsieur Denis Émond soumet également une recommandation quant à la fourniture de câbles de fibres optiques après avoir référé l'analyse des soumissions reçues. Les commissaires adoptent la résolution ci-après décrite.

Président

Choix du
soumissionnaire -
Fourniture de
câbles de fibres
optiques

RÉSOLUTION 214 1203 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire de l'Énergie désire implanter un réseau de télécommunication en fibres optiques sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, dans le cadre du programme « Villages branchés du Québec », subventionne à 66,6 % pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé par appel d'offres pour la fourniture de câbles pour la mise en place d'un réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions et l'analyse de conformité de celles-ci;

EN CONSÉQUENCE et sous réserve de la réalisation concrète du projet de construction du réseau de fibres optiques prévu à la résolution 213 1203, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la commission scolaire de l'Énergie accorde le contrat de fourniture de câbles pour la mise en place d'un réseau de fibres optiques à :

- Trispec Communications inc., au montant de 542 308,08 \$ (taxes incluses).

QU'il demeure également entendu que cet octroi est conditionnel à la confirmation du financement prévu au programme « Villages branchés du Québec » par l'autorité compétente, et ce, au plus tard le 27 janvier 2004, à moins d'entente entre les parties quant à ce délai.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires acceptent un transfert de contrat de transport scolaire.

Transfert d'un
contrat de
transport

RÉSOLUTION 215 1203 : CONSIDÉRANT que l'entreprise de transport Autobus Luc Garceau informe la commission scolaire de l'Énergie de son intention de céder le circuit n° 35 à Autobus Paul-Le Jeune;

CONSIDÉRANT, en référence au contrat de transport exclusif, qu'il est prévu que tout changement audit contrat doit être préalablement autorisé, par écrit, par la commission scolaire (réf. : article 44);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE d'accepter tel que demandé, le transfert du circuit n° 35 de l'entreprise de transport Autobus Luc Garceau à Autobus Paul-Le Jeune, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2004.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Les commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue.

En étant après cela à la seconde période de questions réservée à l'assistance, monsieur Claude Gauthier de l'entreprise Télécon prend la parole pour signaler au conseil des commissaires qu'il n'est pas surpris des résultats quant au choix des soumissionnaires dans le dossier du réseau de fibres optiques. Monsieur Gauthier soutient alors qu'à son avis il y a un lien entre les entreprises retenues. Sur ce, le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, souligne que le comité de sélection pour le choix des soumissionnaires est constitué uniquement de fonctionnaires et qu'aucune firme ne fut impliquée dans le processus de sélection.

À ce moment-ci, soit à 21 h 55, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 216 1203 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 30, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 217 1203 : Madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

En conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 218 1203 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 23 h 50, il est procédé à la réouverture au public de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 219 1203 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

En suivi aux discussions tenues à huis clos, les commissaires conviennent de considérer la demande de modification à la politique de gestion des administrateurs sur les vacances lors de la prochaine séance du conseil des commissaires, et ce, afin de permettre une validation préalable auprès des gestionnaires.

Président

De même, les commissaires expriment un consensus afin qu'il ne soit pas donné suite à une demande de changement de classe d'emploi d'une administratrice.

Finalement, un accord de principe est donné pour confier un mandat au directeur général quant à une vérification d'ordre juridique dans le dossier de l'implantation du réseau de fibres optiques.

À 00 h 05, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 220 1203 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire